

1.

Nationalrätliche Kommission
für auswärtige Angelegenheiten

Commission du Conseil national
pour les affaires étrangères

P r o t o k o l l

der

Sitzung vom 22./23. Oktober 1953,
Parlamentsgebäude, Zimmer III,
B e r n .

P r o c è s - v e r b a l

de la

séance des 22/23 octobre 1953,
Palais fédéral, Chambre III,
B e r n e .

Vorsitz - Président: Herr Nationalrat W. Bringolf (Schaffhausen).

Anwesend sind die Herren Nationalräte - Sont présents MM. les
Conseillers nationaux: Buri, de Courten, Dietschi-Solothurn, Frei,
Oprecht, Perrin-La Chaux-de-Fonds, Rusca, Schmid-Solothurn, Seiler,
de Senarclens, Wick.

Entschuldigt abwesend - S'est excusé: M. Bretscher.

Ferner ist anwesend - Est également présent: M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre, Chef du département politique fédéral.

Sekretariat - Secrétariat: M. Maurice Jaccard, juriste au département politique fédéral.

Beginn - Début: 16.10.

Tagesordnung - Ordre du jour.

Personal- und Organisationsfragen des Eidgenössischen Politischen Departementes.

Questions relatives au personnel et à l'organisation du département politique fédéral.

H. Bringolf: In der heutigen Sitzung wird sich die Kommission zur Hauptsache mit den vom Bundesrat beschlossenen Entlassungen im Politischen Departement zu befassen haben. In der Presse sind kritische Bemerkungen geäußert worden. Der Eingriff in den Personalbestand des Departementes übersteigt das sonst übliche Mass. Es ist anzunehmen, dass sich die Entlassenen an Parlamentarier gewendet haben.

M. Petitpierre: L'organisation du département politique repose, aujourd'hui encore, en principe sur la loi fédérale concernant l'organisation de l'administration fédérale du 26 mars 1914. En 1917, la division du commerce fut détachée du département politique et attribuée au département de l'économie publique. La division des affaires intérieures fut dissoute en 1926; ses tâches furent confiées au département de justice et police et à la chancellerie fédérale. Une seule division était ainsi attribuée au département, celle des affaires étrangères. Par arrêté du Conseil fédéral de 1946, trois divisions et deux services furent créés. Le 1er janvier 1950, une nouvelle organisation est entrée en vigueur; elle prévoit que le département est composé de trois divisions et d'un service.

Les affaires financières intéressant nos relations avec l'étranger sont traitées par le département politique. Le département des finances et des douanes estime cependant que ces questions sont de son ressort quand les fonds de la Confédération sont en jeu. S'il s'agit de finances privées, la division du commerce tient également à s'en occuper. Quoi qu'il en soit, on doit constater qu'une tendance centrifuge se fait jour. Elle porte également sur d'autres domaines (par exemple les transports), ce qui est normal quand il s'agit de questions purement techniques.

L'organisation actuelle paraît pouvoir être maintenue. La coordination entre les divisions devrait cependant être améliorée. C'est pourquoi la création du poste de secrétaire général pourrait être envisagée. Cette tâche serait confiée au chef de la division des affaires politiques qui deviendrait un "primus inter pares". M. le Ministre Zehnder, qui est actuellement chef de la division des affaires politiques, serait également chargé de la coordination avec les autres départements. Pour les questions courantes, il serait secondé par un adjoint promu au rang de ministre. Par ailleurs, il est prévu de maintenir à Berne un personnel réduit,

mais expérimenté, et de diminuer le nombre des fonctionnaires subalternes. Il est nécessaire d'avoir à la centrale une équipe stable qui connaisse les précédents et puisse assurer une certaine continuité.

Alors que nous avons à Berne pour la division des affaires politiques 51 fonctionnaires actuellement, ce chiffre sera ramené le 1er janvier 1954 à 30 agents.

En ce qui concerne la division des organisations internationales, la direction en est confiée à M. le Ministre Micheli. Son suppléant est M. Bernoulli, conseiller de légation. La division comprend actuellement 12 fonctionnaires de rang diplomatique. Le 1er janvier 1954, ce nombre sera ramené à 9, éventuellement 8 agents.

La troisième division, celle des affaires administratives, assume des tâches fort délicates. Il faut non seulement modifier sa structure, mais confier la direction de ce service à un collaborateur que ce travail intéresse et qui est disposé à l'accomplir jusqu'à la fin de sa carrière. La meilleure solution serait de nommer un ministre comme chef des affaires administratives. Comme elle ne semble pas pouvoir être réalisée actuellement, il est prévu de confier la direction de cette division à M. Clottu qui a été attaché social à Londres. Il connaît le département à fond et éprouve un vif intérêt pour les questions administratives. Il est vivement recommandé par M. de Torrenté, dont il a été le collaborateur. Il a encore 9 ans de carrière. Son adjoint sera un Suisse allemand. La division des affaires administratives comprend aujourd'hui 119 fonctionnaires. Elle en aura 88 au début de 1954.

Le nombre des agents attribués au service de presse et information sera ramené de 10 à 8.

Par ailleurs, la question de savoir si les chancelleries du département ne devraient pas être réunies en une seule a été examinée attentivement. Aujourd'hui, les différents services du département sont répartis dans 9 immeubles, ce qui ne facilite pas le travail et empêche de centraliser les chancelleries.

Les critiques émises dans le public au sujet du personnel du département sont souvent fort injustes. Il est vrai qu'on a commis une erreur à la fin de la guerre en titularisant un trop grand nombre d'agents. Cependant, dès le 1er janvier 1947, aucun nouvel engagement n'a eu lieu. En 1950 déjà, il a été procédé à de nombreux licenciements.

Quelques chiffres illustreront ce développement: le département comprenait

en 1944	1114 personnes,	plus	1286	à la division des intérêts étrangers;
en 1946	1944	"	plus 96	do.
en 1952	1313	"	plus 5	do.
le 1er janv. 1954	1209 personnes.			

La diminution est ainsi de 49,5% si l'on tient compte de la division des intérêts étrangers, de 37,8% sans cette division.

Il y a lieu de rappeler qu'en 1938 le département avait à sa disposition 600 fonctionnaires.

En 1946, 529 agents étaient attribués à la centrale; le 1er janvier 1954, ce chiffre sera ramené à 235.

Voici quelques détails sur trois postes à l'étranger:

Légation à Paris	1946	99 fonctionnaires
	1.1.54	64 "
Légation à Londres	1946	70 "
	1.1.54	53 "
Consulat général à Lyon	1946	52 "
	1.1.54	16 "

La comparaison avec le personnel qu'entretiennent la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège à l'étranger est presque toujours en notre faveur.

On peut donc conclure que le département disposera en 1954 d'effectifs normaux à la centrale et à l'étranger. Une réduction plus poussée ne saurait être envisagée.

Quant aux traitements, si on les compare à ceux des diplomates d'autres pays, on constate que nos agents sont moins bien rétribués, exception faite des sténodactylographes qui ont une situation au moins égale à celle de leurs collègues étrangères. Les critiques que l'on fait au sujet des traitements sont ainsi injustifiées. Il ne faut pas perdre de vue que les obligations de représentation valent pour toute la hiérarchie. On a critiqué que certains ministres faisaient des économies sur les montants qui leur sont accordés pour couvrir les frais de représentation. Si dans un ou deux cas les critiques sont peut-être justifiées, il faut se garder de généraliser.

Nos agents méritent dans la grande majorité la confiance mise en eux. On doit cependant constater que de grandes inégalités existent dans leurs aptitudes. Le département cherche à élever le niveau de nos diplomates. La sélection des candidats est évidemment de toute importance. Le département envisage de combiner le système des examens avec celui des appréciations personnelles. De nouveaux engagements auront lieu vers la fin de 1954. Les candidats admis devront faire un stage de deux ans environ.

Pour les promotions, on ne saurait appliquer les systèmes en vigueur dans les autres départements. Il n'y aura dorénavant plus de promotions automatiques. Le département sera également très strict en cas d'indiscipline.

La nationalité des épouses de nos diplomates a retenu particulièrement l'attention du département. Sur 27 ministres, 11 ont épousé des étrangères. Pour l'ensemble de notre personnel diplomatique, la statistique démontre que 30% de nos agents ont des femmes étrangères, alors que le chiffre correspondant pour le personnel consulaire est de 49%, pour le personnel de chancellerie de 38%.

La question du rang de nos chefs de mission à l'étranger a préoccupé à différentes reprises le Conseil fédéral. Il n'est plus possible de maintenir des chargés d'affaires seulement à la tête

de nos légations, en particulier dans les pays de l'Amérique du Sud, où presque tous les Etats sont représentés par des ambassadeurs ou par des ministres. Le Conseil fédéral a pris la décision de principe d'élever nos chefs de mission dans ces pays au rang de ministre avant la fin de l'année. Pour tenir compte de la nécessité où il se trouve d'augmenter dans une mesure sensible le nombre des ministres, le Conseil fédéral a créé des ministres de 2e classe, ce qui permettra d'établir une hiérarchie entre les ministres et d'éviter une augmentation excessive des dépenses incombant à la Confédération. En outre, le problème de la création d'ambassades deviendra peut-être actuel dans le courant de l'année prochaine. Le chef du département préférerait s'en tenir au régime en vigueur, mais il n'est pas exclu que, surtout aux Etats-Unis, il soit nécessaire que notre pays soit représenté par un ambassadeur. La question n'est pas encore tranchée. Aucune décision ne sera prise sans que les commissions des affaires étrangères aient été renseignées.

Le chef du département termine son exposé en soulignant que le personnel diplomatique de la Confédération mérite dans son ensemble la confiance du peuple suisse.

Il répond ensuite à deux questions qui lui ont été posées par écrit, l'une par M. Frei concernant les raisons pour lesquelles M. de Haller avait été nommé ministre à Moscou, l'autre de M. Dietschi au sujet d'un incident relatif au Consulat de Suisse à Hambourg.

A la question de M. Frei, M. Petitpierre répond que M. de Haller, qui était naguère fonctionnaire de la Société des Nations, a une grande expérience des affaires internationales et que, pendant et après la guerre, il a rendu de grands services au Conseil fédéral comme délégué aux oeuvres d'entraide internationale. Il est considéré comme un excellent diplomate, modeste, désintéressé et intelligent. Il a en particulier les qualités de tact nécessaires pour un poste comme celui de Moscou.

Quant au Consulat de Hambourg, un agent n'a pas été réélu parce qu'il avait adressé une lettre anonyme au département contre son chef et avait ensuite contesté être l'auteur de cette lettre. La colonie suisse à Hambourg est d'ailleurs fortement germanisée et il n'est pas exclu que le consul ait subi l'influence ambiante. Il s'agit cependant d'un collaborateur dont l'activité est en général appréciée.

H. Frei nimmt die Erklärung des Vorstehers des Politischen Departementes zur Kenntnis. Die Feststellung über Herrn Minister de Haller dürfte indessen einigermaßen überraschen.

H. Dietschi erklärt sich von der erteilten Antwort betreffend das Schweizerische Konsulat in Hamburg befriedigt. Immerhin darf gesagt werden, dass der Postenchef nicht ausserhalb jeder Kritik steht.

H. Wick: Die vorgenommenen Kündigungen stellen für die Betroffenen, hauptsächlich wenn sie im Ausland tätig sind, eine ausserordentliche Härte dar. Gedenkt das Departement ihnen bei der Suche nach einer neuen Beschäftigung zu helfen? Ist es möglich, dass die

Kündigungsfristen erstreckt und gewisse Fälle einer Neuüberprüfung unterzogen werden?

H. Oprecht: Welche Bedeutung hat der Posten in Moskau? Wenn man ihn für untergeordnet ansieht, dann ist die Relation zu Herrn Minister de Haller verständlich. Herr Konsul Hochstrasser ist zu lange in Deutschland gewesen und ist dem Milieu erlegen. Eine Versetzung in den Süden zum Beispiel wäre angezeigt.

Nachdem das Parlament die Einsparung von 600'000 Franken am Budget des Politischen Departementes beschlossen hat, muss es sich auch zu den Folgen positiv einstellen. Alle Personalprobleme sind schon seit Jahren in der Kommission behandelt worden. Die soeben getroffenen Massnahmen kommen zu spät. Schon 1950 sind vorzeitige Pensionierungen gefordert worden. Eine Neuüberprüfung der Entlassungsfälle ist nicht angezeigt. Die Kommission muss die Entlassungen decken. Bedenklich ist das hohe Durchschnittsalter der Funktionäre des Departementes. Der Jüngste dürfte etwa 36 Jahre alt sein. Es ist kein Nachwuchs vorhanden. Der Reorganisationsbeschluss ist nicht ganz befriedigend. Die Personalfragen sollten vom Generalsekretär behandelt werden, sonst erhält die Abteilung für Verwaltungsangelegenheiten einen zu grossen Einfluss. Der Frage der Personalausbildung ist vermehrte Aufmerksamkeit zu schenken. Die Handelsabteilung muss wieder dem Politischen Departement unterstellt werden. Diese Lösung gestattet es, das Volkswirtschaftsdepartement zu entlasten, was dringend notwendig ist. Der Aussenhandel ist nicht nur wirtschaftlich, sondern auch politisch wichtig (Montanunion, OECE). Die Handelsabteilung hat die Tendenz, sich in Dinge einzumischen, in denen sie nicht zuständig ist. Der Vorort spielt eine entscheidende Rolle. Man kann sich fragen, ob die Kommission für auswärtige Angelegenheiten nicht formell die Auffassung vertreten sollte, dass die Handelsabteilung wieder ins Politische Departement zurückgeführt werde.

M. de Senarclens: Les critiques, dont le département politique est l'objet, sont manifestement injustes. Il convient, cependant, de dire qu'on a procédé à des titularisations trop hâtives. Nos légations et consulats fournissent en général un bon travail. On peut approuver l'allocation de traitements élevés si l'intéressé possède les capacités nécessaires. Certains conseillers de légation (à Paris notamment) ne remplissent pas leurs obligations de représentation. Il est regrettable que nous n'ayons pas d'école de diplomates. Beaucoup de femmes de nos diplomates, d'origine étrangère, sont remarquables. Quant à la question des ambassadeurs, la Suisse ne pourra guère différer une décision positive en la matière. Jusqu'à présent, aucune critique n'a été élevée contre M. de Haller. Il en va autrement pour MM. Humbert, Vallotton, Gorgé et de Bavier. Le procédé qui a abouti à une réduction globale du budget du département est injuste. La liquidation de 64 agents est spectaculaire. Elle rappelle les charrettes de la Révolution. On doit qualifier de maladroite la conférence de presse qui a été organisée au moment où les intéressés ont reçu la lettre leur annonçant la nouvelle de leur non-réélection. Toutefois, il y a maintenant au moins une détente. L'abcès est percé.

Quant au consulat de Hambourg, l'agent qui a écrit une lettre

anonyme aurait dû être définitivement congédié; c'était une erreur de l'engager au service du département militaire. Ceci dit, il faut reconnaître que les agents à l'extérieur sont trop souvent dépendants des chefs de missions.

Quoi qu'il en soit, le département politique n'est pas suffisamment défendu. Le Conseil fédéral devrait faire une déclaration. Il faut une réhabilitation.

H. Wick: Es ist selbstverständlich, dass der Einsparungsbeschluss nicht rückgängig gemacht werden kann. Lediglich die Härtefälle sollten nochmals untersucht werden.

H. Oprecht: Die bisher vorgenommenen Prüfungen dürften genügen. Wir müssen die Konsequenzen zu tragen wissen. Gewisse bürokratische Methoden sollten im Departement verschwinden. Herr Rossat hat seinerzeit einen "Dienstweg" eingeführt, der die Bürokratie auf die Spitze treibt. Das Konsularreglement sollte revidiert werden. Der Entwurf Rossat ist völlig unbrauchbar.

M. Perrin partage l'avis de M. Oprecht selon lequel la division du commerce devrait être placée sous la direction du Chef du département politique. Il y a des cas rigoureux, c'est entendu. Cependant, d'autres services de la Confédération devraient suivre l'exemple du département politique. La création d'ambassades causera, à n'en pas douter, des frais supplémentaires.

H. Dietschi: Der Verfasser des anonymen Briefes wurde in aller Form entlassen. In der Folge erhielt er eine provisorische Neuanstellung im Militärdepartement. Es ist immerhin hervorzuheben, dass er sich 10 Jahre lang in Bern bewährt hat.

Die Stimmung im Volk ist nicht konsequent. Herr Bundesrat Petitpierre hat kurz nach der Uebernahme des Politischen Departementes eine Personalsperre dekretiert. Er hatte grosse aussenpolitische Probleme zu bewältigen, um die Eidgenossenschaft aus ihrer Isolierung zu lösen. Die Entlassungsmassnahme ist grundsätzlich richtig. Falsch war dagegen die Vermischung zwischen Disziplinarverfahren und Entlassung. Der Rechtsweg ist den Betroffenen verwehrt. Auch die Pressekonferenz stiftete Verwirrung. Sie muss als ein Betriebsunfall angesehen werden. Die Entlassenen wurden vor der Oeffentlichkeit blossgestellt. Heute stellt sich die Frage ob es sich bei den jetzt vorgenommenen Entlassungen um den letzten Abbau handelt. Hätte man nicht die Entlassenen in andere Departemente verschieben können, um Härten zu mildern? In der Presse wird häufig darüber Klage geführt, dass die Spezialisten verdrängt werden. Wie steht es damit? Sollte nicht eine deutlichere Trennung zwischen Aussen- und Zentralbeamten gemacht werden? Die Durchführung von Examen ist im Prinzip nicht unnötig. Das Hauptgewicht muss aber auf der Beurteilung ruhen. Wird der Kritik von Olivier Reverdin, wonach zuviel Bürokratie im Departement herrscht und die grossen Probleme zu wenig studiert werden, Rechnung getragen? Bei den Besoldungen ist nicht ganz klar, welche Gesichtspunkte massgebend sind. Die Handelsabteilung sollte wieder dem Politischen Departement unterstellt werden. Immerhin ist nicht zu übersehen, dass das jetzige System auch Vorteile bringt. Das heutige Exposé von Herrn Bundesrat

Petitpierre sollte in irgend einer Form bekanntgegeben werden. Un-
erlässlich ist auf jeden Fall eine öffentliche Verteidigung des
Departementes.

M. de Courten: Certains licenciements devraient être considérés
sous leur aspect social. Le Conseil fédéral pourrait donner aux
licenciés la préférence lorsqu'il s'agit de repourvoir des postes
dans d'autres départements.

H. Buri: Wir müssen Verständnis haben für die Vielfalt von Schwie-
rigkeiten. Einer Klage von Herrn Generalkonsul Brenni, Mailand,
ist zu entnehmen, dass man ihm beim Abbau die besten Mitarbeiter
weggenommen habe. Ein solches Vorgehen beeinträchtigt natürlich
die Arbeitsfreude im Departement.

M. Rusca: On doit accorder une attention toute particulière à la
qualité du personnel. Il faut cependant bien se garder de juger un
agent sur une critique rapide. La presse devrait être prudente
avant de critiquer. Les Consuls honoraires remplissent une bonne
besogne. Ce système a beaucoup d'avantages. On devrait l'appliquer
plus souvent.

Schluss - Fin : 19.15.

Abends hatten die Mitglieder der Kommission
Gelegenheit, die nächsten Mitarbeiter von Herrn
Bundesrat Petitpierre kennen zu lernen und sich mit
ihnen über ihre Tätigkeit im Politischen Departe-
ment zu unterhalten.

Dans la soirée, les membres de la commission
eurent l'occasion de rencontrer les collaborateurs
immédiats du Chef du département politique et de
s'entretenir avec eux de leur activité au service
de celui-ci.

Die Sitzung wird wieder aufgenommen am: } 23.10.53, 08.00.
La séance est reprise le:

M. de Courten: La commission devrait publier un communiqué par le-
quel elle remercie les délégués suisses en Corée de leur activité.

M. Perrin: Il n'est guère possible de donner un blanc-seing à nos délégations en Corée, étant donné que nous ne connaissons pas tous les détails de leur activité.

M. de Courten: En raison des critiques parues dans la presse, il serait de bonne politique d'être un peu optimiste envers nos deux délégations. Il s'agit là, cependant, d'une simple suggestion.

H. Bringolf: Die Kommission muss in ihren Aeusserungen vorsichtig sein. Die Koreamission ist an sich als richtig zu betrachten. Gewisse Unzulänglichkeiten sind in Kauf zu nehmen. - Ist damit zu rechnen, dass weitere Entlassungen im Departement vorgenommen werden? Bei der Bestimmung der Auslandsgehälter darf der Bund nicht zu kleinlich sein. Wir dürfen nicht den Eindruck eines armen Landes erwecken, selbst dann nicht, wenn der Bund sparen muss. Im grossen und ganzen erfüllen unsere Aussenposten ihre Aufgaben richtig. Immerhin ist zu bemerken, dass die Schweizerische Gesandtschaft in Schweden sich nicht interessierte für drei Kongresse, die der Internationale Gewerkschaftsbund, der Internationale Metallarbeiterverband und die Sozialistische Internationale in Stockholm abhielten. Allerdings war zu dieser Zeit Herr Daeniker nicht anwesend. Bei der Bezeichnung von Sozialattachés sollte der Bundesrat sich nicht starr auf Leute aus der Karriere festlegen. Outsiders schaden dem Apparat nicht. Es sind Kenner der Materie notwendig. Die Berichte unserer Sozialattachés sollten weitere Kreise erfassen (z.B. Fraktionspräsidenten). So gäbe es vermehrten Kontakt. Der Schweizerische Gewerkschaftsbund vertritt dieselbe Auffassung. In der Personalauslese und Personalschulung sind wir eher zu kleinlich. An der ETH oder an einer andern Hochschule sollten Lehrstühle für Politik errichtet werden.

Die Ausgaben des Politischen Departementes werden stets kritisiert werden. Es gibt immer wieder neue Ausgaben. Unverantwortlich sind Globalabstriche. Das ist eine viel zu bequeme Methode, die abzulehnen ist. Wieweit die Entlassungen in Einzelfällen gerechtfertigt waren, bleibe dahingestellt. Herr Konsul Greutert in Stuttgart behauptet beispielsweise, man habe ihm nichts vorwerfen können. Die Ernennung von Botschaftern wird eine Steigerung der Ausgaben mit sich bringen, ob man es will oder nicht.

Der Präsident gibt bekannt, dass Herr Oprecht folgenden Postulatsentwurf eingereicht hat:

Der Bundesrat wird eingeladen, zu prüfen, ob die Handelsabteilung wieder dem Politischen Departement zu unterstellen sei.

Le Conseil fédéral est invité à examiner la question de savoir si la division du commerce ne devrait pas être à nouveau rattachée au département politique.

M. Petitpierre: Il est indéniable que le personnel du département était trop nombreux. Des licenciements ont été envisagés avant que les Chambres prennent une décision concernant la réduction de 600'000 francs apportée au budget. Si la méthode de la commission des finances est critiquable, la réduction est en soi justifiée. Depuis 1947 à fin 1952, le département a réduit son personnel de 600 unités. Dans ce chiffre ne sont pas compris les 64 agents qui seront licenciés pour fin 1953. Il fallait profiter de la fin de la période administrative. La retraite prématurée n'est, en principe, pas admise par le département des finances. Il ne faut pas oublier que d'excellents collaborateurs du département reçoivent de l'économie privée des offres qui dépassent ce que la Confédération peut leur accorder. C'est la commission dirigée par M. Clottu qui a déterminé le nombre des agents à licencier. La commission présidée par M. le Ministre Stucki a dressé la liste de ceux qui ne seront pas réélus. Deux critères ont été appliqués: capacités professionnelles et infractions à la discipline. Les fonctionnaires licenciés éprouvent de sérieuses difficultés à se créer une nouvelle situation. Le département s'efforce de les placer dans d'autres branches de l'administration (CFF, Office suisse de compensation) et dans l'économie privée. Le cas de M. Greutert est pénible, mais il ne l'est pas plus que d'autres. L'intéressé fait beaucoup de démarches. Quatre à cinq consuls en France sont touchés par la mesure prise. Les associations suisses de la région de Lyon sont intervenues en faveur de M. Charles, consul général en cette ville. Les consuls établis en France qui ont été licenciés, pourront rester à leur poste jusqu'au 30 juin 1954. On a donc atténué autant que possible les mesures prises contre eux. Il est difficile de revenir sur certains cas. Aussi faut-il s'attendre à ce que la plupart des demandes de revision soient écartées. Je considère les licenciements de 1953 comme la dernière opération de ce genre.

Le secrétaire général du département, si ce poste est créé, ne pourra guère s'occuper de questions relatives au personnel. En revanche, il examinera les recours du personnel. Les engagements seront décidés par une commission ad hoc dans laquelle siègeront les chefs de divisions du département. Les promotions et transferts seront également examinés par les trois chefs de division. La formation de nouveaux agents est la tâche de leur supérieurs. Il faut mettre en garde les jeunes qui sont transférés à l'étranger. Ils y subissent parfois de mauvaises influences.

Le département a examiné la question de savoir s'il serait judicieux de rattacher à une université un institut des sciences politiques. Il est arrivé à la conclusion qu'il n'était pas indiqué d'accorder un privilège à une seule université.

Bien entendu, le département lutte contre les tendances bureaucratiques. Le projet de règlement consulaire rédigé par M. Rossat a été considéré comme trop lourd. Le statut sur les fonctionnaires peut être appliqué par analogie au personnel diplomatique.

La création d'ambassades ne causerait pas de nouveau frais; il s'agit uniquement d'une question d'étiquette.

Le département n'est ni pour ni contre les outsiders. On doit cependant constater que la nomination d'outsiders pour des postes

de ministre n'a pas toujours donné des résultats satisfaisants. Pour les attachés sociaux, le département politique n'a aucun parti pris. La question doit être tranchée selon le cas concret.

Il est nécessaire d'avoir des cadres permanents à Berne. A côté de cela, un échange entre la centrale et l'extérieur est indiqué. Chaque agent a son traitement de base; les suppléments varient selon les pays et le coût de la vie.

La question de savoir si la division du commerce doit être attribuée au département politique mérite d'être examinée. Le moment venu, la commission sera renseignée sur les conclusions auxquelles le Conseil fédéral aura abouti.

Il est indispensable que l'opinion publique soit renseignée sur les questions concernant le personnel du département politique. Il faut réagir contre les critiques injustes. L'occasion se présentera lors de la discussion du budget pour 1954.

Le département est acquis à l'idée de créer des consulats honoraires (par exemple Singapour). Il est cependant souvent difficile de trouver des personnalités disposées à assumer une telle charge.

M. Bringolf a fait allusion au Congrès syndical de Stockholm. M. Daeniker, un de nos ministres qui reçoivent le plus, était en vacances quand le congrès s'est réuni. Il avait laissé des instructions à son remplaçant pour que celui-ci organise une réception chaque fois que des délégations suisses se rendraient en Suède, à la condition que la légation soit informée. Or, les délégués suisses au Congrès syndical n'ont pas pris contact avec la légation, ne fût-ce que par un coup de téléphone. La légation, d'autre part, n'avait pas été invitée à la séance d'ouverture du congrès. Ce sont les raisons pour lesquelles les délégués n'ont pas été invités par le chargé d'affaires.

Il serait opportun que le communiqué qui sera remis à la presse à l'issue de la séance fasse mention de nos missions en Corée et confirme que, de l'avis de la commission, la participation de la Suisse aux deux commissions neutres est justifiée.

M. de Senarclens: Les agents du département devraient connaître leurs qualifications. Il y a des dossiers secrets. Les intéressés en ignorent trop souvent l'existence et le contenu. Ne pourrait-on pas appliquer ici le système militaire? L'incertitude et le malaise subsistent au département. Une déclaration est nécessaire. Les licenciés vont-ils faire action commune? Le nouveau chef du personnel aura des tâches extrêmement difficiles. M. Clottu pourra-t-il s'imposer aux ministres? Devrait-on peut-être confier la direction des affaires administratives à un outsider? Il ne faut pas perdre de vue que d'autres départements dépensent beaucoup plus que le département politique.

H. Oprecht: Die Feststellung ist fällig, dass der Abbau beendet ist. Das Personal muss beruhigt werden. Als Legationsrat hat Herr Clottu eine schwächere Stellung denn ein Minister. Der Generalsekretär muss aus diesem Grunde einen vermehrten Einfluss auf die Gestaltung

der Personalfragen besitzen. Auch unter diesem Gesichtspunkt ist es richtig, dass die Handelsabteilung zum Politischen Departement zurückkehrt.

H. Dietschi: In welchem Rang wird der Botschafter intern im Verhältnis zum Minister 1. Klasse stehen? Wird Herr Minister Zehnder Botschafter werden? Sozialattachés sind nicht unbedingt nötig. Im Prinzip ist allerdings die gegenwärtige Regelung gut. In der Entsendung von Sozialattachés liegt ein gewisses Symbol. Wie wird die Sozialfrage dort behandelt, wo wir keine Sozialattachés haben? Es ist zu begrüßen, wenn die Berichte der Sozialattachés an die kantonalen Volkswirtschaftsdirektoren, Gewerkschaften und Fraktionen gesandt werden.

Die Information durch das Politische Departement ruft immer wieder Kritiken hervor. Auf der andern Seite darf doch gesagt werden, dass die Presse zu sensibel ist.

H. Wick: Ich nehme mit Befriedigung zur Kenntnis, dass die Härtefälle geprüft werden und versucht wird, den Betroffenen neue Stellen zu verschaffen. Wäre es denkbar, dass die Entlassenen als Outsiders zu Sozialattachés ernannt werden können? Der Einsparung von 600'000 Franken stehen durch die Kündigungen verursachte Mehrausgaben gegenüber. Man kann annehmen, dass die Ernennung von Botschaftern neue Kosten verursachen wird.

H. Schmid: Unterhält das Politische Departement Beziehungen zum Internationalen Arbeitsamt, oder ist dieses nur mit dem BIGA verbunden? Sollte das Departement nicht über bessere Verbindungen zum Internationalen Arbeitsamt verfügen?

M. Petitpierre: Notre système de qualifications est évidemment critiquable. Les chefs de poste devraient renseigner leurs subordonnés sur les qualifications données.

Le département n'a pas connaissance d'une action commune entre prise par les agents licenciés.

Il n'est pas envisagé de confier la direction des affaires administratives à un outsider. M. Clottu ne peut être considéré comme tel.

62 ambassadeurs sont accrédités actuellement auprès du gouvernement américain; alors qu'il n'y a que 9 ministres (Lithuanie, Laos, Islande, Luxembourg, Hongrie, Roumanie, Jordanie, Finlande, Suisse) à Washington. Les ambassadeurs suisses resteraient au point de vue interne des ministres.

Là où nous n'avons pas d'attachés sociaux, les problèmes sociaux n'en sont pas moins examinés par nos légations, si la nécessité s'en fait sentir. La documentation que préparent nos attachés sociaux est envoyée à l'OFIAMT qui est chargé de la distribution. La question sera cependant revue.

Des critiques sont fréquemment adressées au département politique par des journalistes à propos de la manière dont il informe la presse et, par son intermédiaire, l'opinion publique. Il est souvent difficile de concilier les nécessités de l'action diplomatique

avec les besoins ou les désirs de la presse. Le chef du département politique et ses collaborateurs s'efforcent de renseigner les journalistes dans la mesure du possible. Mais une action diplomatique ne doit pas risquer d'être compromise par des renseignements donnés prématurément. Il arrive aussi parfois que le Conseil fédéral doive discuter un problème de politique étrangère pendant plusieurs séances avant de pouvoir prendre une décision définitive. Notre système collégial doit nous engager à ne rien communiquer à la presse tant que des divergences de vues au sein du Conseil fédéral n'ont pas pu être aplanies et qu'une décision n'a pas été prise. Il n'y a guère de doute que, quelles que soient les mesures qui pourraient être prises, il y aura toujours des critiques de la part de la presse sur la manière dont elle est informée.

La caisse de pension devra verser 915'000 francs pour les agents licenciés qui n'ont pas 19 ans d'assurance. En 1954, la Confédération payera des rentes au personnel licencié n'ayant pas 35 ans de service; il s'agit d'un montant qui sera de 214'000 francs pour la première année et diminuera au fur et à mesure que les bénéficiaires des rentes atteindront l'âge de 65 ans.

Entre le BIT et le département politique il n'y a pour ainsi dire pas de relations. C'est le département de l'économie publique qui en est chargé.

La question du retour de la division du commerce au département politique devrait être discutée au sein du Conseil fédéral.

M. de Senarclens: La commission ne peut pas sans autre faire une proposition au sujet de la division du commerce. Un rapport complet devrait lui être présenté lors de la prochaine séance.

H. Bringolf: Das Pressecommuniqué sollte die Reorganisationsabsichten erwähnen und feststellen, dass ähnliche Massnahmen, wie sie 1951 getroffen wurden, nicht mehr in Frage kommen. Auch wäre hervorzuheben, dass sich das Departement bemüht, den entlassenen Beamten eine neue Existenz zu finden.

H. Wick: Das Communiqué muss sich vorsichtig ausdrücken, wenn es ausführt, dass die Entlassungen sich nicht wiederholen sollen. Der Bundesrat darf nicht gebunden sein.

M. de Senarclens: Le communiqué doit être évasif. Nous ne pouvons pas engager le Conseil fédéral. La question du licenciement est uniquement de son ressort.

H. Bringolf: Das Communiqué sollte betonen, dass die Entlassungen in dieser Art eine einmalige Erscheinung darstellen. Es ist weitgehend eine Redaktionsfrage, wie das Communiqué aussehen wird.

M. de Senarclens: La commission devrait prendre la défense du service diplomatique de la Confédération. Cela est nécessaire également à l'égard de l'étranger.

M. Petitpierre donne des renseignements circonstanciés sur l'activité des délégations suisses dans les deux commissions neutres instituées en Corée par la convention d'armistice. Il donne en particulier les précisions suivantes:

1) Le colonel-divisionnaire Rihner rentrera en Suisse à la fin de cette année, comme cela avait été prévu avant son départ. Son contrat arrive à échéance. Il en est de même du colonel Asper. Il est vraisemblable que M. Bossi, conseiller de légation, rentrera également à la fin de l'année.

2) Des divergences de vues se sont produites entre les délégués des cinq pays représentés dans la commission neutre de rapatriement des prisonniers de guerre. Des prisonniers nord-coréens et chinois ont refusé d'entendre les explications que devaient leur donner des agents communistes, bien que ces explications soient obligatoires. Les délégués polonais et tchèque ont proposé que l'on recoure à la force pour les contraindre à entendre ces explications. Les délégués suisse et suédois se sont opposés à cette manière de procéder, qui est en contradiction avec l'accord sur les prisonniers de guerre et avec la convention de Genève sur les prisonniers de guerre. Le délégué indien s'est prononcé dans le même sens, de sorte que le recours à la force a été écarté. Le Conseil fédéral a approuvé sans réserve l'attitude du délégué suisse sur cette question.

3) L'accord sur les prisonniers de guerre prévoit que les explications aux prisonniers qui refusent d'être rapatriés devront prendre fin à l'expiration d'un délai de 90 jours. Les délégués des pays communistes ont demandé une prolongation de ce délai. A première vue, le délai devrait être respecté. Toutefois la question n'est pas de la compétence de la commission neutre, mais de la commission d'armistice, formée de représentants des deux belligérants.

4) Une divergence de vues s'est élevée entre le Conseil fédéral et le gouvernement américain. D'après celui-ci, les délégués suisses dans les commissions neutres agissent au nom et pour le compte de leur gouvernement et conformément aux instructions de ce dernier. Le Conseil fédéral admet, de son côté, que ses délégués sont en principe autonomes. Cela n'empêche pas le Conseil fédéral de leur donner un avis quand il est sollicité ou de leur faire des recommandations, ou même de leur donner des instructions précises, en particulier sur des questions mettant en cause les principes de la politique extérieure de la Confédération.

5) Malgré les difficultés qui se sont produites, le Conseil fédéral n'envisage pas, pour le moment, de retirer ses deux délégations.

H. Bringolf: Die vom Bundesrat erteilten Instruktionen waren richtig.

M. Petitpierre donne lecture d'un télégramme qui vient de lui parvenir de la part de M. le Ministre Daeniker. D'après cette dépêche, les communistes demandent que les organisations des prisonniers soient dissoutes par la force.

H. Bringolf: Nach einem Bericht des Washingtoner-Korrespondenten der NZZ soll die Gesandtschaft in Washington nicht rechtzeitig die

nötigen Aufklärungen über die vom Bundesrat den Delegationen in Korea erteilten Instruktionen erhalten haben.

M. Petitpierre: Cette question devra être revue.

H. Wick: Die interne Stellung der Delegationsmitglieder bedarf einer Neuüberprüfung. Dies gilt hauptsächlich für die Zivilisten.

M. Petitpierre: Il s'agit notamment des religieux d'Immensee qui sont engagés dans la commission militaire. Ils ont été traités au début comme des inférieurs. Cette situation, regrettable, a été corrigée.

H. Dietschi: Es soll vorkommen, dass die Besoldungen auch innerhalb des gleichen Grades verschieden sind.

M. Petitpierre: La question de la solde est traitée par le département militaire; je ne suis pas exactement renseigné à ce sujet.

H. Bringolf: Der zweite Teil des Communiqués sollte sich über Korea äussern. Die Kommission hätte darin zum Ausdruck zu bringen, dass sie mit den erteilten Instruktionen einverstanden ist und dass die Beteiligung der Schweiz nach wie vor als richtig empfunden wird.

M. de Senarclens: Il faut cependant se rappeler que la question n'est pas controversée dans l'opinion publique.

M. Petitpierre: Il s'agit avant tout d'une question de rédaction. Un projet sera élaboré et soumis à l'approbation du président de la commission.

Schluss - Fin : 10.35.

Der Sekretär - Le secrétaire:

Jaccard.

Beilage: Pressemitteilung.

Annexe: Communiqué de presse.

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
Information und Presse

M i t t e i l u n g .

Unter dem Vorsitz von Herrn Nationalrat Walter Bringolf (Schaffhausen) und in Anwesenheit von Herrn Bundesrat Max Petitpierre hielt die Kommission des Nationalrates für auswärtige Angelegenheiten in Bern eine Sitzung ab.

Der Vorsteher des Politischen Departementes erstattete der Kommission einen Bericht über Organisations- und Personalfragen (Personalbestand, Gehälter, Anstellungs- und Beförderungsbedingungen, Ausbildung des Nachwuchses, usw.). Er nahm Stellung zu den in der letzten Zeit in der Presse veröffentlichten kritischen Bemerkungen über das Politische Departement, namentlich soweit sie sich auf den Aussendienst der Eidgenossenschaft beziehen, und stellte fest, dass diese Kritik zum grössten Teil unbegründet oder übertrieben ist. Unsere Gesandten und ihre Mitarbeiter verdienen das in sie gesetzte Vertrauen.

Bundesrat Petitpierre beantwortete zudem eine Reihe von Fragen, die aus dem Schosse der Kommission über die Nichtwiederwahl einer grösseren Zahl von Beamten des Departementes gestellt wurden. Er unterstrich, dass es sich dabei um eine von der Bundesversammlung beschlossene Sparmassnahme und überdies um einen ausserordentlichen Schritt handle. Eine Wiederholung dieses Vorgehens, das nicht Strafcharakter hat, sei nicht beabsichtigt. Die vorgekehrten Massnahmen wurden von der Kommission grundsätzlich gutgeheissen. Sie drückte indessen den Wunsch aus, dass die Folgen der Entlassungen, die für einen Teil der Betroffenen eine grosse Härte darstellen, soweit als möglich gemildert werden.

Der Vorsteher des Politischen Departementes orientierte die Kommission ferner über die Tätigkeit der beiden schweizerischen Missionen in Korea. Trotz den Schwierigkeiten, denen unsere Delegationen zu begegnen haben, bestätigte die Kommission einstimmig ihren früheren Standpunkt, der die Entsendung der beiden Delegationen durch den Bundesrat, immer im Rahmen der internationalen Verpflichtungen unseres Landes billigt.

Nach der Sitzung hatten die Mitglieder der Kommission Gelegenheit, die nächsten Mitarbeiter von Bundesrat Petitpierre kennen zu lernen und sich mit ihnen über ihre Tätigkeit im Politischen Departement zu unterhalten.

Bern, den 26. Oktober 1953.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Information et Presse

C o m m u n i q u é .

La Commission du Conseil national pour les affaires étrangères s'est réunie à Berne sous la présidence de M. Walter Bringolf, de Schaffhouse, en présence de M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre.

Le Chef du Département politique a exposé à la Commission ses vues sur l'organisation du département, ainsi que sur les problèmes intéressant le personnel: effectif, traitements, conditions d'engagement et promotions, formation des jeunes collaborateurs, etc. Il s'est prononcé sur les critiques émises dans la presse au cours de ces derniers mois, en soulignant que la plupart de ces critiques, en particulier celles visant le personnel extérieur de la Confédération, étaient sans fondement ou exagérées, nos ministres et leurs collaborateurs méritant la confiance mise en eux.

M. Petitpierre a répondu également à de nombreuses questions posées par des membres de la Commission au sujet de la non-réélection d'un nombre relativement élevé de fonctionnaires. Il a relevé qu'il s'agissait d'une mesure d'un caractère exceptionnel, dont la répétition n'est pas envisagée. Il a, en outre, rappelé que la seule raison de la non-réélection était la nécessité de réduire le personnel et de réaliser une économie décidée par les Chambres fédérales, cette mesure ne constituant pas une sanction à l'égard des intéressés. Tout en approuvant en principe cette mesure, la Commission a émis le vœu que les conséquences, très dures dans certains cas pour ceux qui en ont été frappés, en soient atténuées autant que possible.

Le Chef du Département politique a renseigné ensuite la Commission sur l'activité des deux missions suisses en Corée. Malgré les difficultés auxquelles celles-ci ont à faire face, la Commission a confirmé unanimement qu'elle approuvait l'envoi de ces deux délégations par le Conseil fédéral, leur activité devant s'exercer dans les limites tracées par le statut international de notre pays.

Après la réunion, les membres de la Commission ont eu l'occasion de rencontrer les collaborateurs immédiats du chef du Département politique et de s'entretenir avec eux de leur activité au service de celui-ci.

Berne, le 26 octobre 1953.